

sin de retenue en amont du barrage. Et pourtant c'est à ce moment-là qu'on leur en refuse l'accès. Il est étonnant de venir à Ottawa et de constater que le ministère ignore à peu près tout de cet horaire qui a été dressé, semble-t-il, par la société hydro-électrique de la Couronne de la Colombie-Britannique. On arrive à se demander quel genre d'emprise le premier ministre de la Colombie-Britannique a sur son ministère.

La British Columbia Hydro acquitte les frais du fonctionnement des écluses. Toute la région en aval du barrage des lacs Arrow s'intéresse à l'horaire et à l'utilisation de ces écluses. Nous ne sommes pas satisfaits de ne pas pouvoir les utiliser pleinement et seulement quatre ou cinq jours par semaine pour se rendre au lac, de cent milles de long environ, situé en amont du barrage. Si le libellé de la mesure dont nous sommes saisis ne nous permet pas de remédier effectivement à cet état de choses, le ministre devrait, à mon avis, l'examiner attentivement une fois encore.

Je constate que certains articles de la loi ont été modifiés. Une fois de plus on autorise le gouverneur en conseil à soustraire certaines eaux navigables à l'application de la loi. C'est à cet égard, je suppose, que le député de Peace River a des ennuis.

Une voix: Permettez-moi de signaler qu'il est six heures.

M. Harding: J'ai encore quelques observations à faire à ce sujet. Il me reste à peu près une demi-minute. Je note que la loi est censée empêcher que les débris soient déposés dans des eaux navigables; cela comprend aussi les déchets de dérochement je suppose. La Chambre ignore peut-être que derrière le barrage Mica Creek, dans une partie du lac immense qui s'y est formé...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à informer le député qu'il est six heures et qu'en vertu du Règlement je dois maintenant quitter le fauteuil. La Chambre reprendra la séance à huit heures pour étudier une motion aux termes de l'article 26 du Règlement.

Le ministre veut-il poser une question ou faire ressortir un argument?

L'hon. M. Richardson: Je me demande si la Chambre accorderait son consentement unanime pour terminer la deuxième lecture? J'ai l'impression que les délibérations tirent à leur fin, et le comité des transports doit se réunir demain.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Champlain est-il d'accord, à l'instar des autres députés, pour que la discussion se poursuive jusqu'à ce que la Chambre se prononce sur la motion portant deuxième lecture de ce bill?

M. René Matte (Champlain): Oui, monsieur l'Orateur.

• (6.00 p.m.)

[Traduction]

M. Harding: Si je puis terminer, monsieur l'Orateur, je signalais au ministère qu'en vertu de la loi, le bassin de retenue formerait des bassins, je suppose, derrière les barrages aménagés le long du réseau fluvial du Colombia.

Le ministère devrait se rendre compte que l'absence de curage, par exemple, derrière le barrage Duncan, est un scandale national. Voilà un bassin de retenue de près de 30 milles de long et la seule partie qui a été nettoyée est un petit tronçon à trois ou quatre milles du sommet du barrage hydro-électrique. Plus au nord, la situation constitue une disgrâce nationale, sans parallèle au Canada.

Je ne voudrais pas voir le ministère soustraire les bassins tel que celui-là aux dispositions de la loi. En voilà un qui couvre une superficie beaucoup plus vaste que le lac original. Pendant des milles et des milles, on peut voir les débris flotter sur l'eau et des souches émerger au ras de l'eau. Il en sera ainsi pendant des générations à venir.

La même situation existera dans le bassin de retenue situé derrière le barrage Mica où l'on prévoit un lac de 125 milles de long et où le gouvernement actuel de la Colombie-Britannique envisage d'inonder la plus grande partie du bassin sans dégager le terrain. Des millions de souches d'arbres seront sous l'eau et il y aura des débris partout. Le plan original prévoyait de créer des chenaux navigables et ensuite d'effectuer un curage, mais je ne verrai pas cela de mon vivant, non plus que beaucoup d'autres députés de la Chambre.

Je veux une fois de plus bien faire comprendre au ministère que, selon moi la responsabilité de ce genre de débris lui incombe. Je crois qu'il se doit d'insister près de l'Hydro et du gouvernement de la Colombie-Britannique pour que l'on effectue un nettoyage consciencieux de ces régions de façon à ne pas encombrer et obstruer les lacs et les voies navigables. Il y a des années que je me bats pour ce genre de choses dans la province de la Colombie-Britannique. A notre époque où il est si important de sauvegarder nos ressources nationales, il est tragique de voir le